



## RÈGLEMENT

Pour le bon déroulement de l'année, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement et de le signer afin de marquer votre accord envers les points suivants :

- 1) Vous devez être en règle de cotisation et d'assurance annuelle au plus vite, c'est-à-dire, au plus tard, 15 jours après le début du trimestre ;
- 2) Les paiements se font en trois fois et en liquide.
- 3) Tout trimestre déjà entamé est payé entièrement même si l'élève arrête en cours de route ;
- 4) Une tenue adéquate est indispensable (voir uniforme de l'école) ;
- 5) Les élèves doivent être réguliers aux cours ;
- 6) L'apprentissage de la danse implique le travail scénique : il est donc obligatoire d'assister à toutes les répétitions programmées ;
- 7) En cas de non-participation au spectacle, il faut le signaler au plus tard fin novembre : cela perturbe fortement le travail du professeur et les autres élèves ;
- 8) En cas d'absence d'un élève, le cours peut être récupéré à une autre heure durant la semaine, mais celui-ci ne sera pas remboursé sauf sur présentation d'un certificat médical de minimum une semaine ;
- 9) En cas d'absence d'un professeur, un remplaçant assurera le cours ;
- 10) En cas de fortes intempéries, pour notre sécurité, les cours seront annulés et reportés à une date ultérieure. S'il vous est impossible de venir à l'heure fixée, le cours ne sera pas remboursé, mais il sera possible de le récupérer à un autre moment ;
- 11) Il est interdit aux personnes extérieures ainsi qu'aux parents d'assister aux cours ;
- 12) La Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux et lors des différentes répétitions et représentations ;
- 13) Il est interdit de publier des vidéos ou photos des membres de l'école ;
- 14) L'inscription aux cours nous autorise à utiliser photos et vidéos éventuelles pour la promotion de l'école. Si vous ne voulez pas que l'image de votre enfant soit employée, précisez-le ci-dessous.

☐ J'autorise    ☐ Je n'autorise pas

Harmonic, dance studio a utiliser l'image de mon enfant pour promouvoir l'école.

Nom et prénom .....

Signature et date (précédées de la mention « lu et approuvé »).